PROJET

DE

MOTION D'ORDRE

ADRESSÉ

AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

RÉUNI EN COMITÉ GÉNÉRAL,

OU

Résumé de tous les chefs d'accusation dirigés contre trois Membres du Directoire Exécutif de la République Française.

PAR J. (de la D.)

Cac
FRC
7225

A GRENOBLE,
De l'Imprimerie de P. CADOU et DAVID aîné.

AN VII DE LA RÉPUBLIQUE.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

PRÉCIS ANALYTIQUE

Des principaux objets contenus dans ce Discours.

I. Vérités générales. — Traité de Campo-Formio. — Négociations de Rastadt. — Expéditions de Suisse et d'Egypte.

II. Situation intérieure de la République et accroissement inconstitutionnel de la puissance exécutive.

III. Système de concussions suivi dans l'étranger par les agents français. — Système contre-révolutionnaire d'impositions et de finances dans l'intérieur. — Progrès et ravages de la corruption.

IV. Mesures inconstitutionnelles, injustes et désastreuses adoptées par le gouvernement, comme devant remédier aux abus.

V. Système politique suivi dans les pays occupés par nos armées. — Constitutions oligarchiques et contradiction ouverte avec la constitution française, dictées par le directoire exécutif français aux peuples alliés. — Réforme dans la République Cisalpine. — Etat de la République Romaine.

VI. Conduite du directoire exécutif et de ses agents à l'égard de nos armées et des Républiques alliées depuis la reprise des hostilités. — Mesures prises pour étouffer la vérité sur notre situation politique et militaire en Italie.

VII. *Situation intérieure actuelle de la République française. — Influence inconstitutionnelle du directoire exécutif sur les élections populaires. — Anéantissement de la représentation nationale. — Assassinats des républicains.*

VIII. *Récapitulation. — Quels seraient les résultats de la continuation du système administratif, politique et militaire qui a été suivi? — Indication des moyens de sauver et d'affermir la liberté. — Tableau de l'avenir que doit réaliser le peuple français. — Proposition de décréter d'accusation et d'arrestation trois membres du directoire exécutif.*

PROJET
DE
MOTION D'ORDRE.

I. *Vérités générales.* = *Traité à Campo-Formio.* = *Négociations de Rastadt.* = *Expédition de Suisse et d'Egypte.*

CITOYENS LÉGISLATEURS;

Vous êtes responsables au peuple de sa liberté; mais il ne s'agit plus aujourd'hui seulement de sauver la chose publique, il s'agit pour vous de sauver vos têtes proscrites et dévouées. On peut vous répéter ce mot, qui fut adressé à Danton quelques jours avant sa mort: *Si tu ne conspires pas aujourd'hui, demain tu périras comme conspirateur.*

Et cependant ne croyez pas que je vienne vous proposer aucune mesure extraordinaire, contraire à la constitution et aux lois. Je sais que les dangers sont grands, mais que l'esprit public est faible, et que l'opinion est épuisée, fatiguée par les secousses révolutionnaires, et qu'elle ne peut pas comporter les remèdes violents et terribles que semblent au premier coup-d'œil réclamer les circonstances. Je viens vous offrir les moyens de sauver paisiblement et constitutionnellement la patrie.

J'ai désiré que le conseil des 500 voulût se réunir en comité général, pour m'entendre, afin de dévoiler sans ménagement, à ses yeux, toutes les fautes qui ont été commises, et qui ont compromis la liberté, tous les crimes intérieurs et extérieurs, qui forment comme un faisceau de preuves évidentes et matérielles d'une conspiration ourdie contre la République.

Législateurs, n'oubliez pas que si cette conspiration pouvait arriver à son terme, si vous pouviez dormir encore aux bords du précipice, si les conjurés devaient vous trouver aveugles, indulgents ou timides, c'en est

fait du peuple, de vous et d'eux-mêmes: je dis d'eux-mêmes; car ils seront les premières victimes du parti de l'étranger, dont ils sont les agents. La réaction militaire et politique, la contre-révolution dans toutes les branches du système social, qui est le but et qui sera bientôt le résultat du plan suivi par les complices de nos ennemis, renversera, comme un torrent, tout ce qui existe autour de nous, les bons, les méchans, les brigands et les hommes corrompus, comme les hommes purs et les républicains, le gouvernement, les royalistes restés en France, les partisans de toutes les factions qui ont traversé la révolution; personne ne sera épargné, tout périra. Méditez un instant sur l'avenir, et décidez de vos destinées.

Législateurs, voici la série des faits que je dois mettre sous vos yeux; je remonte à l'époque du traité de paix de Campo-Formio. Je vous dirai la vérité toute entière, elle est essentielle au salut de mon pays et au vôtre.

Il est temps de proclamer ce qu'il n'était pas permis de dire à l'époque de la paix, que ce traité de Campo-Formio fut le triomphe de la politique astucieuse de la maison d'Autriche.

Car, si la position où se trouvait alors l'armée française, lors des préliminaires de Léoben, avait pu justifier les conventions faites avec l'empereur et la suspension de notre marche triomphante, puisque nous ignorions les mouvements et les succès de l'armée combinée du Rhin, et que nous étions entourés d'insurrections dans le Tyrol, et coupés sur nos derrières par les révoltés de la Terre-ferme vénitienne : trois mois après, au contraire, quand la paix fut définitivement conclue, les circonstances étaient entièrement changées à notre avantage.

Nous avions révolutionné à notre profit Venise et la Terre-ferme, qui nous offraient une république alliée. L'Italie était tranquille, et nous prodiguait des ressources en tout genre; une armée de 80 mille hommes effectifs, rafraîchie par quelques mois de repos, retrempée à l'école du patriotisme qui s'était accru en raison de l'audace des ennemis intérieurs, enflammée d'un généreux courage, que nourrissait le souvenir de ses triomphes récents encore, et la ferme assurance de vaincre des ennemis depuis long-temps habitués à fuir, et dont le nombre ne s'élevait pas à plus de 70 mille hommes; une cavalerie toute remon-

tée et équipée ; la plus formidable artillerie, servie par les meilleurs canonniers, attelée de 6 mille chevaux ; les remparts des villes fortes hérissés de canons ; les munitions et les provisions en abondance ; les contingents de troupes à fournir par divers états alliés, prêts à se joindre à nous ; le génie de Bonaparte enfin, l'énergie républicaine et les talents éprouvés des généraux, la bravoure invincible des soldats qui avaient fait une si rapide et brillante campagne, tout promettait, tout assurait la victoire.

Qui pouvait croire alors que tant de succès et de prodiges n'auraient abouti qu'à une paix plâtrée, qui était une semence de guerre ; que le sang français n'aurait coulé que pour l'agrandissement de la maison d'Autriche ; que cette maison usurpatrice et ambitieuse, que notre seul système politique devait être d'isoler de l'Italie, de démembrer et de détruire, trouverait dans nos victoires mêmes un moyen d'augmenter ses forces et d'étendre ses frontières ; que nous la rendrions puissance maritime, par la cession de la Dalmatie et de Venise ; que nous révolterions ainsi contre nous le Turc, notre fidèle allié ; que nous trahirions une alliance plus respectable et plus sacrée, garantie

par un traité signé des négociateurs même de la paix, l'alliance avec la République vénitienne régénérée ? .....

Qui eût pu croire qu'après le 18 fructidor et le renversement de la faction royale, au moment où les intrigues de l'étranger paraissaient déjouées, où Carnot et Barthelemi avaient été obligés de s'expatrier, peu de temps après le départ du courrier extraordinaire expédié par eux au général Clarke, avec l'ordre, revêtu seulement de leurs deux signatures, de faire arrêter Bonaparte? Qui eût pu croire, dis-je, que dans ces circonstances si favorables au triomphe des principes et du patriotisme, la malheureuse Venise serait vendue, que le gouvernement ferait un commerce des nations, au nom du peuple français qui avait défendu le commerce des hommes ? ....

Oui : le gouvernement (et par ce mot j'entends la majorité coupable, que j'accuse des malheurs de la patrie) viola les principes les plus saints, les droits des nations, la foi des traités, nos propres intérêts, au point de sacrifier nos amis naturels au profit de notre implacable et mortelle ennemie : il vendit Venise, qui, plus qu'aucune autre contrée d'Ita-

lie, avait montré de l'énergie et de l'enthousiasme pour la liberté.

Les résultats de la paix de *Campo - Formio* furent de nous couvrir d'opprobre aux yeux de l'Europe, de mettre à nu la faiblesse et la lâcheté d'une puissance qui paraissait devoir dicter des lois au monde, et qui en recevait de l'ennemi même qu'elle avait vaincu.

L'Italie perdit toute confiance en nous et tout espoir; notre crédit politique fut anéanti; les peuples ne regardèrent plus nos promesses, nos proclamations et nos traités, que comme des mensonges et des perfidies. Le Piémont, où on égorgeait nos amis sous nos yeux, nous vit avec horreur. L'Irlande craignit de nous appeler à son secours et d'être ensuite livrée: les rois nos ennemis, témoignèrent leur joie par un sourire affreux, qui présageait nos revers futurs. Nos alliés se découragèrent. Le Turc ne nous vit plus avec amitié. L'empereur ne songea qu'à profiter du succès de sa ruse, pour employer l'intervalle de repos qui lui était laissé, à réunir toutes ses forces, à se préparer à de nouveaux combats, à soulever, de concert avec les anglais, une nouvelle coalition contre nous .... et les manœuvres in-

térieures et extérieures furent mises en jeu de tous côtés, pour ébranler la république française.

Tel est le rapide exposé des conséquences fatales du traité de Campo-Formio.

Mais, si ce traité eût été conclu pour tourner tous nos efforts contre l'Angleterre et pour en finir avec ce dernier ennemi, qui ne pouvait être vaincu que dans ses propres foyers, le gouvernement était en partie justifié de cet oubli momentané des principes et de nos intérêts politiques, qu'il eût pu regarder comme motivé et commandé par des intérêts plus pressants et plus impérieux.

On se rappelle comment la constitution fut éludée ou plutôt ouvertement violée par la célébration publique et solemnelle de la paix, avant l'approbation du corps législatif; en sorte que celui-ci n'était plus libre de discuter les inconvénients ou les avantages des conditions proposées, mais devait tout confirmer aveuglément, quelles qu'elles fussent, ou de montrer une opposition manifeste avec le vœu fortement prononcé pour la paix d'un peuple séduit et trompé, auquel on la présentait comme assurée par l'acceptation des traités.

Et cependant, des négociations furent enta-

mées à Rastadt ; et au lieu de leur donner un caractère de dignité convenable à la République française, de les conduire rapidement à leur terme, et d'enfermer les ministres des rois dans le cercle de Popilius, on adopta un système de temporisation et de lenteur, on s'engagea dans un labyrinthe de formes et de discussions interminables, et enfin on est arrivé à la déplorable issue de l'horrible assassinat de nos plénipotentiaires.

Néanmoins le gouvernement parut un instant songer aux vrais intérêts de la nation ; il organisa *l'armée d'Angleterre* ; on parlait d'une descente prochaine ; on fit un appel au patriotisme ; on ouvrit un emprunt ; les dons civiviques se multiplièrent ; toutes les demi-brigades et tous les corps des armées donnèrent généreusement une partie de leur solde.....

Malheureux, dont on séduisait le courage et l'amour pour leur patrie, en leur promettant de les descendre aux rivages de l'Angleterre et de leur donner les moyens de conquérir enfin la paix si désirée, si essentielle à l'affermissement de la République, et un retour honorable dans leurs foyers !... Ils fournissent eux-mêmes de quoi se faire exiler, et déporter dans des contrées lointaines.

La funeste expédition d'Egypte se médite et se prépare dans l'ombre ; peu d'hommes sont initiés au secret fatal. Le corps législatif, au mépris de la constitution, est laissé dans une ignorance absolue de cette guerre nouvelle et bisarre, qui devra sous peu de mois attirer tant d'ennemis à la France.

L'élite des troupes républicaines, pour prix de son dévouement, de ses victoires, de sa confiance dans le gouvernement, des services rendus à la patrie, est lancée au-delà des mers, loin de cette patrie si chère, et qui regrettera, mais en vain, ses défenseurs. Ils sont jettés sur des sables brûlants, au milieu d'hommes barbares, qui s'étonnent de voir les Européens venir leur disputer leur territoire. La mer doit dévorer une flotte superbe et puissante, l'espoir de la République, et qui, plus utilement dirigée, devait être l'effroi de l'Angleterre.

Combien de victimes ensevelies dans les sables et sous les flots ! que de calamités particulières, au milieu de tant de disgrâces publiques ! Les familles françaises vous redemandent leurs fils et leurs soutiens, l'agriculture des bras, la patrie des guerriers.

Législateurs, si vous eussiez été consultés, comme le voulait la constitution, vous n'auriez

point consenti à cette expédition désastreuse ; et un emploi plus salutaire de nos forces eût prévenu les malheurs qui pèsent aujourd'hui sur nous.

Pour comble de séduction et de perfidie, quand *l'armée inconnue*, qui avait été jettée sur la Méditerranée, apprit enfin sa véritable destination, il fut répandu que c'était de concert avec le grand Turc que l'invasion de l'Egypte avait lieu.....

Et aujourd'hui (l'Europe entière le sait!) c'est l'invasion impolitique et fatale de l'Egypte, qui a soulevé contre nous le Turc et les puissances barbaresques, et qui nous a interdit la Méditerranée pour notre commerce du midi, et ôté nos possessions des îles du Levant.

C'est l'invasion de l'Egypte qui a produit la coalition monstrueuse de la Turquie et de la Russie, et leur union à l'Autriche et à l'Angleterre. C'est l'éloignement d'une partie de nos meilleures troupes et de nos meilleurs généraux, qui a enhardi l'empereur à tenter de nouveau le sort des combats.

On a voulu éblouir, par une expédition lointaine et brillante, les yeux et l'imagination des français ; on a détourné nos regards de la situation intérieure de la République, où la liberté

du peuple et du citoyen a été opprimée et détruite, en raison de l'accroissement de l'autorité du gouvernement et des violations multipliées de la constitution.

Je ne dois pas m'appesantir sur les détails ; je dois envisager en grand les mesures importantes qui ont été prises, et leurs résultats. Je dois réunir toutes les ramifications du plan combiné et constamment suivi.

Je vous rappelle aussi que les ravages de la guerre, portés dans la paisible Helvétie qui avait toujours gardé la neutralité, ont encore été un nouvel attentat contre la constitution, puisqu'on a négligé l'assentiment préalable et nécessaire du corps législatif, et que, par un machiavélisme astucieux et indigne de la loyauté convenable aux peuples libres, on a saisi les prétextes les plus légers, les plus frivoles et les plus artificieusement controuvés, pour faire cette expédition, dont le grand objet était de se procurer de l'argent pour l'expédition d'Egypte.

Et en effet, la flotte et l'armée envoyées en Egypte, n'ont reçu d'autre argent que celui produit par la campagne de Suisse.....

Et au lieu de diriger nos forces de terre et de mer contre l'Angleterre ou le Portugal, ou

la

la Sicile, nos véritables ennemis, on choisit les rivages lointains de l'Egypte, et on satisfait au vœu manifesté par un membre de l'institut national (1), d'employer le moyen des colonies éloignées, pour déporter honorablement la race révolutionnaire et *tant d'hommes, dont on ne saurait que faire à la paix.....*

C'était l'expression favorite des agents du cabinet britannique, de résidence à Paris.

Législateurs, suspendez votre indignation.... le rideau tout entier doit être déchiré.

J'ai parcouru rapidement, dans leurs causes et dans leurs effets, le traité de Campo-Formio, les négociations ouvertes à Rastadt, la campagne de Suisse et l'expédition d'Egypte. J'ai montré la chaîne de tous ces événements, qui se liaient à la conspiration de l'étranger et aux vues secrètes du ministre Pitt, dont l'influence est visible au milieu de nous (2). Portons maintenant nos regards sur l'intérieur de la République.

II. *Situation intérieure de la République, et accroissement inconstitutionnel de la puissance exécutive après le 18 fructidor.*

Quel avantage durable avait produit le 18 fructidor (journée d'ailleurs si nécessaire à la liberté), puisque le directoire avait paru triompher, moins de la faction royale qui dominait dans le corps législatif, que du corps législatif lui-même, réduit à une entière nullité, et devenu l'instrument passif des volontés de la puissance exécutive !

Il ne faut pas le dissimuler; la représentation nationale fut anéantie, la souveraineté du peuple fut méconnue. Alors parurent des proclamations du pouvoir exécutif, pour influencer les assemblées primaires et électorales (3), et dicter les nominations de ceux qu'on voulait admettre, et sur la lâcheté ou la complicité desquels on croyait pouvoir se reposer, pour assouvir une criminelle ambition.

La loi fatale du 22 floréal annulla les élections populaires; le système des scissions favorisa l'intrigue et l'oligarchie.

Les deux conseils ne furent plus consultés sur les intérêts de la République, et on ne parut les regarder que comme des *machines à décrets*. Tout se fit sans leur participation ; ils furent plongés dans l'avilissement aux yeux de la France et de l'Europe.

La loi du 19 fructidor, motivée sur les dangers qu'avait courus la patrie, servit à couvrir d'un voile la liberté.

La puissance exécutive s'empara même quelquefois du pouvoir judiciaire, où est le dernier asile de la liberté et de l'innocence, contre l'oppression et la tyrannie. On vit avec horreur, on a vu encore depuis peu, des citoyens que venaient d'acquitter des commissions militaires ou des tribunaux, condamnés par des arrêtés du directoire, à être déportés à la Guyane. Il n'y eut plus ni liberté, ni garantie, ni constitution.

Le contre-poids homicide fut remis en usage comme au temps de Carnot. Les républicains furent en butte aux proscriptions et aux calomnies. La réaction et les assassinats reprirent leur cours avec impunité.

Le génie de l'étranger dominait au milieu de nous ; la presse était enchaînée, la faculté de parler et presque de penser était livrée aux res

cherches inquisitoriales d'une police arbitraire ; la tribune nationale fut muette ; un long et morne silence fut l'expression éloquente de la douleur publique et d'un mécontentement général et concentré.

La France dormait dans la terreur, les rois conspiraient dans les ténèbres ; une soudaine explosion devait changer en quelques jours la face de l'Europe, et menacer les destinées de cette République puissante, qui s'était élevée avec gloire dans l'univers.

III. *Système de concussions suivi dans l'étranger par les agents français. — Système contre-révolutionnaire d'impositions et de finances dans l'intérieur. — Progrès et ravages de la corruption.*

Pendant que les cabinets étrangers méditaient une coalition nouvelle contre nous, et réunissaient secrètement leurs forces et augmentaient leurs armées, le gouvernement laissait les nôtres se désorganiser et se corrompre ; et loin d'être prêt à la guerre pour conserver la paix, il laissait affaiblir nos moyens et semblait favoriser les projets de l'ennemi.

Au lieu de nous ménager des alliances utiles dans les Républiques formées par nous, et de leur donner de la consistance et une organisation politique et militaire, propre à nous assurer des amis dévoués et fidèles, en état de s'associer à nos drapeaux et de soutenir notre cause, on se livra uniquement à un système de vexations et d'exactions, qui souleva contre nous les peuples même que nous avions soumis, *en prétendant les affranchir*, et dont nous devions nous faire des auxiliaires dans la guerre de la liberté.

Au lieu que tant de trésors enlevés aux provinces conquises, servissent à alléger le poids des impôts, les finances publiques et les ressources particulières furent plus que jamais englouties dans un gouffre toujours ouvert, et on vit se reproduire en peu de temps tous les anciens tributs, dont la destruction avait rendu les premiers jours de la révolution si chers au peuple.

Le système des impositions fut désastreux et contre-révolutionnaire. — Au lieu de chercher à diminuer les dépenses pour diminuer aussi les charges des citoyens, on se plaignit toujours de ce que les recettes étaient trop faibles, pour avoir un motif d'augmenter les charges, et on

mit au concours, parmi les gens des finances, à qui inventerait de nouvelles espèces d'impôts, pour faire la cour au gouvernement.

Les grandes routes, qui n'en ont pas été pour cela mieux entretenues, les écrits, les journaux, le droit sacré de pétition, l'air même qu'on respire (4), tout fut mis à contribution, au profit du fisc avide et dévorateur, et la guerre prolongée servit de prétexte à des demandes nouvelles et immodérées.

Ainsi, dans le même temps on sacrifiait à des compagnies financières, à de nouveaux fermiers-généraux, à des spéculations homicides et à un vaste plan de dilapidations, le peuple français, ses armées et les peuples auxquels on avait promis l'affranchissement et le bonheur.

La République française ne recevant aucun profit de ses victoires, puisque tout était absorbé par ses agens, se vit obligée d'accabler les citoyens, de consumer toutes ses ressources intérieures; et loin que la guerre lui servît à nourrir la guerre, ses propres conquêtes n'ont fait que la ronger et la détruire.

Les armées, trahies par des fournisseurs infidèles, et accusant la patrie de les négliger, ont été réduites souvent à chercher dans le

pillage des moyens d'existence ; et l'indiscipline et la désorganisation se sont glissées dans les rangs des soldats vainqueurs, et de nouvelles vexations de détails ont pesé sur les peuples conquis.

Les peuples, qui avaient été séduits par l'espoir de la liberté, et qui avaient reçu avec enthousiasme les français, se voyant en proie à l'avidité des uns et au despotisme des autres, aux infâmes calculs de l'avarice et de l'agiotage, et aux violences de l'autorité militaire, se sont révoltés, ont formé des insurrections, que se sont appropriées nos ennemis ; et l'amour qu'ils montraient, en invoquant nos propres lois, pour leurs propriétés et leur liberté, est devenu crime et rebellion.

Il y a même eu quelques hommes qui ont spéculé sur les insurrections qu'ils avaient causées. On a saisi de pareils prétextes, pour exiger des contributions extraordinaires qui ont produit de nouveaux mécontentements et de nouveaux troubles, et on a établi une action et une réaction de pillages et d'assassinats qui excitaient des soulèvements et des révoltes, et des révoltes et des soulèvements qui servaient à autoriser et à légitimer des assassinats et des pillages.

On s'est précipité dans un abîme affreux de désordre et d'anarchie. Qui pourra s'étendre sur les crimes, abus de pouvoir, concussions et excès qui ont flétri nos lauriers et déshonoré sur-tout nos campagnes de Suisse et d'Italie ?

Pourquoi tairais-je ici les noms des Schérer, des Rapinat, des Trouvé, des Rivaud, des Bertholio, des Faipoult (5), que l'opinion proclame les oppresseurs de ces contrées ?

S'ils ont encore un sentiment d'honneur, et s'ils se croient calomniés, c'est en leur nom que je demande un tribuual, pour prononcer sur leur conduite et venger leur réputation. — Si leur conscience coupable leur fait redouter l'épreuve d'un jugement solemnel, c'est au nom des victimes qu'ils ont sacrifiées, que je réclame contr'eux justice et vengeance.

Législateurs, j'ai promis de ne rien déguiser: pourquoi craindrai-je d'ajouter que les chefs de l'état ont été constamment les protecteurs avoués de tous les brigands, qui ont compromis notre sûreté, dégoûté, révolté nos alliés, créé des insurrections et des guerres, là où nous avions besoin de nous créer des amis et des partisans, et enfin préparé tous les succès actuels de nos ennemis.

On a démoralisé nos armées et le peuple; on a brisé le frein de la discipline, et atténué le mobile puissant de l'honneur; on a banni le patriotisme et tous les sentiments généreux.

La corruption est devenue habitude, besoin, contagion, dans les ministères; elle a vendu nos secrets à l'étranger (6); dans les assemblées du peuple, elle a livré de nombreux suffrages au royalisme et à l'intrigue; dans les rangs de nos soldats, elle a rendu quelquefois la victoire complice de la contre-révolution.

Elle a dévoré nos finances, nécessité la multiplicité des impôts, épuisé à-la-fois les particuliers et l'état, et détruit la fortune et la morale publique.

Elle a gagné toutes les parties du corps social, qui tomba de dissolution et de pourriture; elle a éteint le flambeau de la liberté dans notre patrie et dans les pays qui avaient été gagnés par nos promesses, et qui ont été la proie de la rapacité des sangsues avides envoyées au nom de la république française pour désoler de vastes contrées.

IV. *Mesures inconstitutionnelles, injustes et désastreuses adoptées par le gouvernement, comme devant remédier aux abus.*

Vainement le directoire exécutif a paru en dernier lieu prendre des mesures si vives et décisives ; pour se laver aux yeux de la France et de l'Europe du reproche d'avoir toléré et favorisé les vols et concussions, ces mesures mêmes ont été aussi désastreuses que les crimes qu'elles devaient réprimer.

Des commissions civiles ont été créées comme pour surveiller et épurer les administrations ; mais les abus ont augmenté à mesure qu'augmentait le nombre des hommes pouvant profiter des abus. — D'ailleurs, la constitution n'ayant pas voulu confier le maniement des deniers à la puissance exécutive, a rendu à dessein la trésorerie nationale indépendante du directoire, et les agents directs de la trésorerie ont seuls le droit d'être les dépositaires des caisses publiques ; un receveur-caissier, substitué au payeur ou placé à côté de lui, comme devant avoir l'initiative de la perception des

deniers et la garde du trésor, était donc un fonctionnaire bâtard, un agent illégitime, une autorité inconstitutionnelle (7).

En même temps, un ordre, transmis par Schérer, a eté envoyé à toutes les frontières des différents états d'Italie, portant que la République française, informée qu'il y avait eu beaucoup d'objets précieux volés à Rome et à Naples, charge les inspecteurs des douanes de visiter sévèrement tous les Français de l'armée de Naples, et de retenir tout ce qui pourra paraître provenir de vols et de dilapidations.

On présente ainsi publiquement tous les Français comme des voleurs : calomnie atrocement généralisée, et que le gouvernement semble vouloir nationaliser, quand le titre de voleurs n'appartient qu'à une poignée de misérables, sans honneur comme sans patrie, et que désavouent également la nation et l'armée française, qui ne sauraient être responsables de leurs rapines ; on flétrit d'une manière infâme l'armée d'Italie toute entière, on livre les citoyens à des visites inquisitoriales et à des confiscations arbitraires ; et la force sociale instituée pour protéger et garantir les propriétés, s'arroge le droit de la violer avec impu-

dence ! — Cet ordre si odieux, si vague, si oppressif, ne s'exerce qu'à l'égard des militaires, indignés de se voir traiter comme des contrebandiers ! Les commissaires civils et tous les voleurs privilégiés passent librement, et se vantent d'avoir provoqué une mesure qui ne doit pas s'étendre jusqu'à eux, et dont plusieurs font un objet de spéculation, en s'appropriant une partie des effets retenus comme *pouvant provenir de vols.*

Enfin, aux armées d'Italie et du Rhin, plusieurs généraux et officiers sont placés sous le poids d'accusations vagues et flétrissantes, et arrêtés au milieu de leurs camarades ; mais, au mépris de la constitution et du code pénal, au lieu de les faire de suite juger, pour que leur exemple serve de frein au crime s'ils sont coupables, ou pour qu'ils soient rendus sans retard à leur réputation et à leurs fonctions s'ils ont été calomniés, on les traîne à deux cents lieues du pays et de l'armée qui les ont vu mettre en arrestation, et on apporte des délais interminables à leur affaire.

Le vainqueur de Naples est accusé depuis trois mois ; il réclame un tribunal. Les vampires qui ont désolé l'Italie, sont protégés et soutenus, et insultent avec impunité aux républicains.

Par quelle fatalité bisarre, par quelle partialité révoltante, les militaires seuls ont-ils été destinés à être jugés, tandis qu'aucun de ces agents civils, que la voix publique accuse de tant de crimes, n'a été arrêté ni poursuivi?

Pourquoi les hommes appelés à présider aux destinées de la patrie, n'ont-ils pas su secouer l'influence de quelques intrigants obscurs, qui spéculaient à-la-fois sur la persécution de nos propres défenseurs et sur l'oppression des peuples conquis, sur les injustices du gouvernement, sur nos victoires, sur nos revers ?

Législateurs, vous porterez vos regards et sur les vices du système administratif, suivi jusqu'à présent dans les pays occupés par nos troupes, et sur les vices des meneurs même adoptés. — Pour remédier aux abus, vous encouragerez les citoyens généreux, qui vous offriront l'hommage de la vérité; car cette maxime appartient sur-tout aux peuples libres : *résister aux abus du gouvernement, c'est appuyer le gouvernement.* Les détails de tous les forfaits de ceux qui ont trahi la République, ses armées, les nations affranchies par elle, et les républiques alliées; ces forfaits inouïs des modernes *Verrès, qui ont organisé administrativement le pillage et constitutionnellement la*

tyrannie, ne pourront être déroulés à vos yeux que dans un long exposé de tous les faits généraux et particuliers, relatifs aux opérations administratives, financières et politiques des agents français dans les contrées étrangères.

V. *Système politique suivi dans les pays occupés par nos armées. — Constitutions oligarchiques et en contradiction ouverte avec la constitution française, dictées par le directoire exécutif français aux peuples alliés. — Réforme dans la République Cisalpine. — Etat de la République Romaine.*

Je dois jeter maintenant un coup-d'œil rapide sur le système politique qui a été suivi. Je demanderai d'abord pourquoi les constitutions dictées successivement par le directoire exécutif aux républiques romaine, helvétique et cisalpine, ont offert des innovations monstrueuses ou des modifications perfides dans leurs bases fondamentales, comparées à celles de la constitution française ?

Ainsi, notre gouvernement affectait de censurer publiquement dans l'étranger le code

constitutionnel du peuple français, ou plutôt il s'essayait à y introduire avant peu des changements favorables à un système oligarchique, qu'on ne dissimulait plus être le projet d'un parti puissant et audacieux.....

Ce fut dans cet esprit que la réforme de la constitution fut opérée dans la république cisalpine, et qu'un agent du gouvernement français, sous le nom d'ambassadeur, porta une main impie sur la constitution elle-même, et sur les premiers magistrats et les députés du peuple..

Une séance extraordinaire et nocturne est convoquée chez Trouvé, qui fait lire par Faypoult le nouveau code, qu'il présente comme le résultat des méditations des philosophes, et la preuve de la sollicitude paternelle du directoire exécutif français pour le bonheur du peuple cisalpin.

Sous prétexte d'économie, on diminue le nombre des députés; mais on conserve leurs appointements à ceux qui doivent être expulsés, on augmente les émoluments des membres du directoire et des conseils; on livre au directoire les finances et l'armée, et la garde même du corps législatif. — Tous les directeurs sortants sont de droit membres du sénat, les conseils ont des vacances forcées.....

Qui ne voit le premier acheminement vers un système d'oligarchie plus complet, et l'essai d'un plan qu'on espère appliquer bientôt à la République française?.... On veut absorber la révolution dans une aristocratie héréditaire, qui serait elle-même dévorée par le despotisme!.....

J'accuse le directoire français d'avoir violé les droits des nations, en dictant des constitutions par la force des baïonnettes; je l'accuse d'avoir manifesté son dessein de changer la constitution française, par le contraste frappant des constitutions qu'il a données aux autres peuples.

Cependant Trouvé fait lire un modèle de procès-verbal, tout préparé pour la session publique du lendemain; il distribue des cartes d'entrée, pour que les députés dociles à ses vues puissent seuls être admis : les autres sont exclus.

Le lendemain la séance est tenue au milieu d'un appareil militaire et des canons à mêche allumée; l'officier français, chargé de présider à cette expédition, se réjouissait d'avoir été accueilli dans la salle des séances par les huées des tribunes, dernière preuve d'un reste d'esprit public.

Parlerai-je

Parlerai-je en détail de ces nominations scandaleuses, qui suivent la réforme ? Les agents Trouvé et Rivaud appellent tour-à-tour aux fonctions publiques tous les amis de l'Autriche, comme pour préparer d'avance son retour et son triomphe (8). Tous les patriotes et les amis des Français sont proscrits comme *anarchistes*.

L'un des directeurs, les ministres de la justice, de la police, des finances, nommés sous l'influence des prétendus ambassadeurs de la République française, restent paisiblement à Milan après l'invasion autrichienne. — Les autorités choisies sous Trouvé et Rivaud, sont en grande partie conservées par nos ennemis (9); les mêmes républicains que Trouvé et Rivaud poursuivaient, sont ou forcés de fuir, ou proscrits et arrêtés comme otages par les Autrichiens.

Législateurs, vous devrez exiger un rapport particulier sur tous les faits circonstanciés, qui vous prouveront que les agents du directoire français, à Milan, se sont montrés les dignes envoyés de l'empereur et des cabinets des rois conjurés contre nous.

Qui croirait que dans des états dont la République française avait reconnu l'indépen-

dance, des proconsuls ineptes ou scélérats, sous le titre d'ambassadeurs, changeaient arbitrairement les constitutions, les gouvernements et toutes les autorités? D'autres agents s'arrogent le même droit dans des pays déjà constitués, et il y a par-tout une vacillation et une incertitude continuelle de système sur les hommes et sur les choses, qui dégoûte les peuples, éteint toute espèce de patriotisme et d'énergie, et donne à l'empereur le prétexte qu'il a saisi, de traiter, au mépris des conventions qu'il avait consenties, les Cisalpins comme rebelles et coupables envers leur *souverain*, puisqu'ils n'ont jamais été, leur dit-il avec raison, que sujets et vassaux, et nullement alliés de la France, et qu'ils ne sauraient être considérés comme membres d'une puissance indépendante.

Qui peindra la malheureuse République Romaine, qui n'est plus qu'un affreux squelette, qui n'a plus ni pain, ni or, ni énergie, ni industrie, ni agriculture, ni commerce, et dont la population, sacrifiée à des spéculations barbares, accuse ses *libérateurs* d'avoir consommé sa ruine! .... Moi, je n'accuse ni vous, ni le peuple français, ni notre brave armée; j'accuse Berthollo, stupide et mépri-

sable tyran, quelques brigands ses complices et ceux qui les ont envoyés.

Il est temps, représentants du peuple français, de vous absoudre vous-mêmes et d'absoudre la nation généreuse, dont on a voulu flétrir la gloire, du reproche d'avoir approuvé tant d'horreurs; il faudra porter la lumière dans les ateliers du crime et de la perfidie, et venger les droits des nations, atrocement outragés au nom du peuple français.

Non, vous ne serez point responsables, aux yeux de l'Europe et de la postérité, du système de concussion et de tyrannie suivi dans l'étranger; car les mêmes hommes qui opprimaient au dehors les nations et trahissaient nos armées, au-dedans vous opprimaient vous-mêmes, et fermaient toute issue à la vérité pour qu'elle fût bannie de cette enceinte.

VI. *Conduite du directoire exécutif et de ses agents à l'égard de nos armées et des Républiques alliées, depuis la reprise des hostilités. — Mesures prises pour étouffer la vérité sur notre situation politique et militaire en Italie.*

Législateurs, j'arrive à l'ouverture de cette campagne et aux circonstances actuelles de la guerre.

Qu'avait fait le directoire exécutif, pour se mettre en même de résister à nos ennemis, et pour connaître leurs forces et leur en opposer d'égales? ....

Pourquoi, loin d'avoir songé à protéger l'Italie, quand tout présageait la guerre, a-t-on différé à dessein la reprise des hostilités jusqu'après la jonction des autrichiens et des russes?

Pourquoi les troupes impériales étaient-elles sur un pied formidable, quand les nôtres, inférieures en nombre, étaient dénuées de tout et privées de leurs meilleurs généraux?

Pourquoi avait-on éloigné du commandement Joubert et plusieurs républicains prononcés, tandis qu'un chef déshonoré, sans talents comme sans courage, et dont le nom couvert d'opprobre était l'avant-coureur d'une défaite assurée, a été envoyé à la tête des troupes d'Italie ?

Pourquoi, après avoir sacrifié nos soldats à l'ignorance et à la lâcheté, pour ne pas dire à la perfidie de Schérer, quand la force de l'indignation publique et la mauvaise conduite de ce général, si digne de sa réputation, ont rendu son rappel insdipensable, ses amis ont-ils conservé assez de crédit pour faire prendre un arrêté, par lequel, *vu son état de maladie, il est autorisé* à quitter le commandement ? On met le comble à l'impudence en le nommant inspecteur-général d'une autre armée; des familles entières lui reprochent d'avoir fait égorger leurs fils; l'Italie est, par ses fautes, abandonnée à la désolation et aux fureurs des barbares : il obtient un brevet d'impunité et même un certificat honorable (10) ! Dans le même temps, on protège ouvertement des brigands déhontés, et on proscrit des généraux républicains, perfidement enveloppés dans des mesures générales et flétrissantes.

Au moment où la guerre recommence, n'était-il pas impolitique et dangereux de faire arrêter subitement et à-la-fois tant de généraux à la tête de leurs divisions, et plusieurs en présence de l'ennemi (11)?

N'était-ce pas porter un coup mortel à la discipline, en désorganisant l'armée par des arrestations multipliées des généraux et d'officiers, présentés aux yeux des soldats comme de vils brigands? N'était-ce pas décourager et flétrir de braves militaires, couverts de blessures, et qui n'ont rien de plus cher que la gloire? . . .

On a paru craindre tout ce qui a de la vertu et du caractère, tous ceux qui dans un foyer de corruption conservent encore de la probité, du désintéressement, des intentions droites et le sentiment de l'honneur. On a vu s'éloiguer des armées Bernadotte, Jourdan, Delmas et plusieurs illustres défenseurs de la liberté.

Pourquoi a-t-on gardé dans l'intérieur, à l'époque des élections, la plus grande partie des guerriers que réclamaient nos frontières?

Pourquoi a-t-on différé le jugement de Championnet, dans le dessein de neutraliser son courage, quand ses camarades, sa patrie et la gloire l'appellent?

Pourquoi, en ôtant Championnet à la brave

armée qu'il commandait, avant que son arrêté contre Faypoult, sur lequel on a ensuite motivé faussement son rappel, fût arrivé au gouvernement, a-t-on empêché la révolution et l'expédition de Sicile, qui se préparaient, et qui nous eussent assuré nos possessions de Malthe et de Corfou, et nos communications avec l'Egypte? Comment la cour de Palerme était-elle si bien servie à Paris, que la correspondance interceptée d'un de ses agents fit connaître au général Joubert à Milan des ordres du gouvernement français, relatifs à l'Italie, qui ne lui parvinrent officiellement que quatre jours après? Les rois étrangers ont leurs espions autour du directoire, et quelques membres du directoire ont leurs espions autour de la représentation nationale.

Il est temps de sortir de cet état d'opprobre et de signaler les traîtres du dedans et du dehors.

Par quelle singularité bizarre les révolutions du Piémont et de Naples avaient-elles été improvisées par les généraux Joubert et Championnet, sans l'assentiment ou plutôt contre la volonté du gouvernement français, tandis que ces deux révolutions, rendues indispensables par les circonstances, ont seules prévenu la

ruine totale de notre armée d'Italie, qui se trouverait maintenant assaillie d'un côté par les troupes royales de la cour des Deux-Siciles, en même temps qu'elle est repoussée par les Austro-Russes, et qui de l'autre aurait sa retraite coupée par notre *fidèle allié* le roi de Piémont, qui avait combiné son plan avec l'Autriche, et qui ose encore aujourd'hui nous insulter et nous déclarer la guerre, du sein de son rocher de Sardaigne ? . . .

Pourquoi a-t-on ensuite opprimé et désolé le Piémont, où des républicains énergiques ont été victimes de leur franchise et de leur courage, et proscrits, et même fusillés, pour avoir osé manifester leur vœu contre la réunion du Piémont à la France, également impolitique et contraire aux intérêts des deux peuples ?

Pourquoi, à l'époque même de la guerre, avait-on rejeté, sans vouloir les entendre, et chassé de Paris comme conspirateurs, les députés du peuple napolitain, dont nous devions encourager les élans vers la liberté ?

Pourquoi, en ordonnant l'évacuation de la République napolitaine, avait-on donné pour instructions, de la dépouiller de tous moyens de défense, de lui ôter ses munitions et ses armes, de détruire ses forteresses, de la traiter

comme la malheureuse Venise ? Législateurs, ici encore est une des preuves matérielles du complot.

Les mêmes hommes, qui vendaient l'Italie, avaient aussi vendu la France à l'étranger.

Pourquoi l'agent Rivaud s'est-il opposé, à Milan, à ce qu'on armât les patriotes Cisalpins, qui se présentaient volontairement pour défendre leurs foyers (12), et a-t-il déclaré qu'il craignait plus dix mille patriotes sous les armes, que cent mille Russes et Autrichiens dans la Cisalpine? — L'auteur d'un pareil aveu a mérité la mort, s'il n'a pas parlé d'après des instructions positives ; et s'il n'a fait qu'obéir aux ordres qu'il a reçus, il est évidemment l'agent de cette faction de l'étranger, qui a vendu l'Italie et la République française.

Pourquoi l'agent Bertholio, à Rome, a-t-il tenu le même langage, en même temps qu'il suivait constamment un système d'oppression des républicains, de dilapidation des finances, et d'anéantissement de toute liberté publique et privée ?

Pourquoi a-t-on également refusé d'armer les patriotes Toscans, qu'on laissait nus et sans défense, quand ils voulaient s'unir à nous pour

la cause commune ? . . . Pourquoi des émigrés connus ont-ils été en Toscane, les principaux agents des commissaires civils français ?

Pourquoi le général Montrichard a-t-il destitué arbitrairement, et sans être aussitôt destitué lui-même, les généraux Cisalpins Lahoz et Pinni, qui avaient organisé des légions républicaines à Modène et dans le département du Rubicon ?

Pourquoi les agents français ont-ils servi ouvertement les autrichiens, créé les insurrections, prodigué le sang français, et repoussé et opprimé les patriotes (13) ?

Pourquoi tous nos revers ont-ils été dissimulés avec soin ? Pourquoi, depuis trois mois qu'ils ont commencé, aucuns renforts n'ont-ils été envoyés en Italie, tandis qu'on berçait les républicains de l'espoir, toujours déçu, de la prochaine arrivée des généraux Joubert, Championnet et Augereau, avec des divisions nombreuses ? On cherchait ainsi à épaissir le voile qui couvrait encore des projets perfides, et on conduisait plus sûrement les malheureux français au bord de l'abîme.

Pourquoi a-t-on intercepté toutes les correspondances, endormi l'opinion, caché la vérité, fermé les frontières de la France aux patriotes

italiens, qui étaient, loin de leurs foyers, fugitifs et proscrits, pour avoir aimé les français ?

Pourquoi a-t-on couvert les grandes routes d'espions et d'assassins, et fait de la France une vaste prison ? — Pourquoi a-t-on multiplié les formalités les plus minutieuses et les plus tyranniques, ordonnées par le ministre de la police Duval, pour empêcher tout étranger, et même tout français, d'arriver à Paris, et de faire connaître notre position politique et militaire en Italie ?

Législateurs, je voudrais en vain me persuader qu'il n'y a dans tous ces faits qu'insouciance et qu'ineptie, la mauvaise volonté, les intentions perfides et liberticides sont trop publiquement manifestées ; les preuves de la conspiration ne sont pas douteuses, et frappent tous les yeux. Il y a des traîtres, et je les accuse. La constitution vous donne les moyens de les frapper : vous n'hésiterez pas à sauver la patrie.

C'est votre droit, c'est votre devoir, votre intérêt, votre mission : vous répondrez à la confiance du peuple.

VII. *Situation intérieure actuelle de la République française. — Influence inconstitutionnelle du directoire exécutif sur les élections populaires. — Anéantissement de la représentation nationale. — Assassinats des républicains.*

Législateurs, quelques mots encore sur l'intérieur de notre patrie. Vous avez connu plusieurs des moyens employés pour influencer les élections; tous les attentats de ce genre, qui se sont reproduits sur tous les points de la France, et qui ont été commandés par un génie invisible et fatal, et couverts d'une impunité scandaleuse et publique, vous seront offerts dans un rapport détaillé.

Ici, un commissaire central reçoit confidentiellement la liste des députés qu'il doit faire nommer, et une somme considérable lui est affectée pour assurer le succès de l'opération; là, des lettres de cachet sont lancées contre les électeurs qui ont le courage de résister à l'intrigue ou à la tyrannie. Les promesses, les menaces, les calomnies, les destitutions arbitraires, les séductions, l'argent, tout est mis en usage pour

gagner ou corrompre les hommes faibles et lâches, et on met à l'encan les choix du peuple, dirigés au gré de la volonté du gouvernement. Les suffrages sont dictés par la vénalité ou par la terreur. Si un corps électoral est assez fort de républicains énergiques et dignes de leur mission, pour rejeter avec horreur une influence destructive de la souveraineté nationale, et du principe fondamental de la République, les scissions servent d'asile à une impudente minorité, qui se croit d'avance assurée d'une protection toute puissante.

Je le demande à ceux qui veulent réfléchir de bonne foi sur cette tactique constamment et généralement suivie : pourquoi le directoire mettrait-il un si tendre intérêt, une attention si sévère et si soupçonneuse à surveiller, à diriger et à commander les élections populaires (qui sont un acte inviolable et sacré, dans lequel la puissance exécutive ne peut s'immiscer d'une manière directe ni indirecte, sans se rendre formellement coupable du crime de lèse-nation et de conspiration contre les droits du peuple) ? pourquoi, dis-je, le directoire attacherait-il une si haute importance à s'arroger une domination exclusive et tyrannique dans toutes les assemblées électorales et aussi dans les assemblées

primaires, s'il ne voulait se ménager une indépendance absolue de la constitution et des lois, et s'il ne redoutait dans la représentation nationale, qui est la garantie du peuple et du citoyen contre les crimes de l'autorité, l'œil vigilant qui doit observer, et la main qui doit réprimer les abus ?

Et pourquoi le directoire craindrait-il la surveillance de l'autorité législative, si un plan secret n'était combiné pour envahir la puissance du peuple et dévorer la constitution, et pour absorber, comme je l'ai dit et confirmé par des preuves trop évidentes, la révolution française dans un système affreux d'oligarchie ? . . . Insensés ! qui ne voient pas que le despotisme est là pour s'emparer des succès éphémères qu'obtiendrait leur ambition effrénée !

Ils pouvaient acquérir la gloire ; ils pouvaient mériter la reconnaissance, l'estime, l'amour de leurs concitoyens ; ils ont vécu dans l'opprobre et dans le crime; ils ont fixé sur eux l'exécration : on les eût dit payés par les rois, pour rendre la révolution et la liberté odieuses. Ils ont flétri la République, étouffé l'énergie, enchaîné le peuple, contemplé de sang-froid les massacres et les égorgements des républicains.

L'assassinat a été organisé en système poli-

tique, comme avant le 18 fructidor ; alors un drap mortuaire a couvert la France ensanglantée ; tous ceux qui avaient donné des gages à la révolution, les acquéreurs de biens nationaux, les fonctionnaires patriotes, les soldats mêmes que leurs blessures avaient ramené dans leurs foyers, les femmes, les enfants, ont été dévoués aux poignards.

Les prêtres ont prêché l'assassinat, les émigrés rentrés ont payé les assassins et grossi leurs légions ; plusieurs tribunaux ont offert une garantie à ceux qui assassinaient, et ils ont eux-mêmes, à différentes époques, assassiné les défenseurs de la liberté.

Le gouvernement voyait égorger, et il gardait le silence ; il restait insensible et sourd aux gémissements et aux plaintes. La statue de l'égalité a été remplacée par le spectre hideux de la mort.

Les échafauds, les poignards, les fleuves rapides, le fer, le feu, le poison, la guerre destructive, tous les fléaux, tous les éléments, tous les crimes, tout a concouru à la destruction des fondateurs de la République. La plupart ont péri dans la révolution (14) ou dans les combats, tandis qu'on peut reconnaître à peine les mêmes lieux où la République fut fondée.

Toutes les institutions républicaines ont disparu. La royauté dissoute par le volcan révolutionnaire, n'a point remplacé la République ensevelie dans les mêmes tombeaux où dorment ceux qui l'ont créée. Le cahos seul a régné.

Les rois avaient senti que, pour renverser un empire, on doit attaquer le cœur et les principes de la vie, et non pas seulement les extrémités. L'état peut exister encore sans elles; mais quand le cœur est attaqué, il faut mourir. — C'est par l'anéantissement de la représentation nationale, par la corruption et l'ambition insatiable et dominatrice, introduites au sein du gouvernement français, qu'ils avaient espéré de donner à la France la tunique empoisonnée du centaure Nessus, et la voir se détruire au milieu des déchirements des ambitions personnelles et des factions liberticides.

Mais les passions généreuses étaient là qui veillaient dans le cœur des citoyens pour le salut de la patrie; la représentation nationale était là qui avait juré de mourir ou de sauver la liberté.

Il est encore une République françaises, elle est sur-tout dans nos armées : j'ai vu des républicains courageux et fiers, ils sont dans nos bataillons. Braves soldats, c'est vous qui ranimez l'espoir

l'espoir presqu'éteint des patriotes ; vous ramènerez la liberté sous les drapeaux de la victoire. . . et les représentants du peuple rivaliseront avec vous de courage et de fermeté pour affronter tous les périls, pour combattre tous les ennemis de la France, pour vaincre et anéantir l'armée de l'étranger.

VIII. *Récapitulation. — Quels seraient les résultats de la continuation du système administratif, politique et militaire qui a été suivi ? — Indication des moyens de sauver et d'affermir la liberté. — Tableau de l'avenir que doit réaliser le peuple français. — Proposition de décréter d'accusation et d'arrestation trois membres du directoire exécutif.*

Législateurs, je vous ai présenté la situation politique et militaire, intérieure et extérieure, de la République française et de ses armées.

Si le système de dénuement et d'abandon où elles sont laissées, le système de trahison et de perfidie qui a produit nos malheurs, continue encore quelques mois, nos revers iront toujours croissant ; nos défenseurs périront en accusant votre lâcheté ; vous périrez vous-mêmes ;

les chefs du gouvernement, auteurs de tant de maux, n'échapperont point au supplice.

Quel serait l'inévitable résultat de la prolongation de nos revers ? L'Italie et la Suisse envahies, les débris de nos armées forcées de rétrograder en-deçà des Alpes, nos frontières menacées, notre territoire souillé par l'ennemi, les autrichiens de l'intérieur favorisant l'arrivée de leurs amis, la Vendée renaissante, les insurrections contre-révolutionnaires se multipliant au milieu de nous. . . . Et alors, la coalition deviendrait universelle contre la République ; les puissances, qui sont neutres encore, céderaient à la force des événements, et nous abandonnant à nos destinées, chercheraient à partager nos dépouilles. — Cette Suisse et cette Italie, où les agents du directoire français ont refusé d'armer les patriotes et de les recevoir sous nos drapeaux, fourniraient des troupes auxiliaires à l'Empereur, qui a déjà recruté ses armées dans les pays d'où elles ont repoussé nos soldats. Alors, il ne serait plus temps de faire un appel à l'énergie et de réparer des crimes irréparables.

Aujourd'hui encore vous pouvez sauver la patrie ; la crise est extrême et terrible : il faut une volonté ferme et un courage prononcé. Vos

différentes commissions vous proposeront les projets de lois, impérieusement réclamés par les dangers publics.

Vous rendrez à la presse une entière liberté ; à l'esprit public une salutaire énergie, à la nation et aux armées une confiance depuis longtemps perdue ; vous attaquerez la corruption par des lois sévères, et par quelques exemples devenus indispensables ; vous affermirez la morale et la liberté par des institutions et de garanties ; vous arracherez les républicains à l'oppression et les brigands à l'impunité.

Vous aurez, dans des finances bien administrées, dans le crédit national et dans la force de l'opinion, assez des ressources pour faire face à tous les besoins, et pour opposer aux puissances coalisées du fer et des soldats.

Vous désavouerez les crimes commis dans l'étranger, qui nous ont aliéné nos amis les plus fidèles et nos plus chauds partisans. Les peuples affranchis par nous ne seront plus dépouillés, désolés et asservis pas d'atroces proconsuls. Vous publierez une loi sévère pour déterminer la conduite et les pouvoirs des agents français dans les pays conquis, et pour ga-

rantir l'indépendance des Républiques nos alliées. (15)

Vous aurez pour système d'entourer la France d'une ceinture de nations libres et amies, pour opposer une coalition républicaine à la coalition des rois, et pour terminer d'une manière décisive le procès de la liberté contre les tyrans. — Vous aurez nationalisé la haine contre l'ennemi commun, chez nos alliés qui seront associés à nos dangers et à nos victoires, et le sang français ne coulera pas seul pour la défense de la France, de la Suisse et de l'Italie. Nos destinées ne seront plus précaires, et notre sûreté toujours compromise. Nous ferons aimer l'influence de nos armes et de nos lois, en usant, avec modération, avec justice et pour l'avantage des peuples, de l'autorité que nous auront donnée nos conquêtes.

Il faut arriver à une pacification générale et solide, qui ne permette plus de long-temps au fléau de la guerre de ravager l'Europe et de sacrifier les peuples à quelques ambitions criminelles.

Il faut que l'orgueilleuse et féroce Autriche périsse, et que les Germains respirent l'air de la liberté : peut-être les hongrais verront-ils briller sur leur sol affranchi les drapeaux li-

bérateurs des guerriers français, qui errent maintenant de victoire en victoire dans l'Egypte et dans la Syrie.

Il faut que Venise renaisse de ses cendres ; que l'indépendance italique, dont le foyer existe déjà dans l'énergie des enfants du Vésuve, soit solemnellement proclamée ; que les républiques française et italienne s'offrent à l'univers dans une attitude imposante et majestueuse, et par une indissoluble union, se rendent solidairement responsables de leur existence.

Il faut que les bataves concourent à la libération de l'Irlande et à la destruction du gouvernement Anglais ; que l'Helvétie réparant ses malheurs et conservant, avec son indépendance, la pureté de ses mœurs et l'énergie de son caractère, fasse circuler la contagion des principes républicains dans la Germanie.

Il faut enfin que le 19e. siècle s'ouvre sous les auspices de la liberté triomphante, de la vertu en honneur, de la justice pratiquée par des gouvernements populaires, et de la paix souriant à l'univers.

Législateurs, voilà où vous appellent vos glorieuses destinées ; mais le gouvernement (et, je le répéte encore, j'entends par ce mot la

majorité perfide que j'accuse), le gouvernement, qui a commis, ou fait ou laissé commettre tous les crimes dont les résultats frappent aujourd'hui vos yeux, a trop démérité de la confiance nationale, pour qu'il puisse lui-même réparer le mal qu'il a fait, et créer cet avenir qui vous est promis : d'autres doivent exécuter les mesures que vous allez ordonner.

Je n'ai pas craint de me rendre et de me déclarer l'organe et l'interprête des guerriers de la République, des citoyens de la France, du peuple qui vous a envoyés, de la Suisse, de l'Italie et des contrées dépouillées et vendues par les complices des rois. Je vous ai présenté des faits positifs et des preuves matérielles, qui sont en partie le résumé de correspondances particulières et sûres, qui ont été soustraites à l'inquisition de nos tyrans. J'ai sondé devant vous la profondeur des plaies publiques, et j'ai offert les moyens de les guérir. Il existe un remède indispensable et sauveur, il est dans vos mains : proclamez la vérité, osez satisfaire au vœu national: décrétez d'accusation les membres du directoire exécutif, qui ont trahi le peuple français.

J'ai rempli mon devoir et satisfait à ma cons-

cience et à ma patrie; vous remplirez le vôtre, et vous sauverez la liberté.

Je me résume, et je vous propose, aux termes de l'article .... de la constitution, de décréter d'accusation et d'arrestation les citoyens Rewbell, ex-directeur, et Lareveillère-Lépaux, Merlin et Treilhard, membres du directoire exécutif, comme coupables de forfaiture et de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état:

1.° Pour avoir, par leur conduite administrative, politique et militaire dans l'étranger, dégoûté nos amis et nos alliés, asservi et désolé les peuples auxquels nous avions promis l'affranchissement et le bonheur; violé les droits des nations, trahi nos soldats, livré l'Italie, la Suisse et nos frontières; favorisé les ennemis extérieurs de la République.

2°. Pour avoir, par leur administration financière et politique dans l'intérieur, détruit la morale et la fortune publique, éteint le patriotisme et l'enthousiasme pour la liberté, paralysé et avili la représentation nationale, en l'écartant de la participation constitutionnelle aux principaux actes du gouvernement; attenté à la souveraineté du peuple par une influence directe sur les élections; proscrit

ou laissé assassiner les républicains ; enchaîné a liberté, protégé les brigands et les auteurs des dilapidations, en ayant des caisses indépendantes de la trésorerie nationale ; usurpé le pouvoir judicaire, et violé ouvertement et constamment la constitution.

NOTES.

(1) (*Extrait des Nouvelles politiques, etc.* N°. 298, *du* 23 *messidor an* 5.) Dans la dernière séance de l'Institut national, le citoyen Talleyrand a lu un mémoire sur les avantages à recueillir de l'établissement de nouvelles colonies. Ce mémoire a été généralement applaudi, et il méritait de l'être; il réunit des idées ingénieuses à des vues utiles, et la précision à l'élégance du style. On en jugera par l'extrait qu'on va lire.

L'auteur entre dans son sujet par deux réflexions préliminaires. «Les hommes, dit-il, qui savent lire les effets politiques dans leurs causes, prévoient depuis long-temps le sort des îles d'Amérique, qui, par une tendance à laquelle rien ne peut résister, se séparant des métropoles européennes, ou se réuniront entr'elles, ou s'attacheront aux continents qui les avoisinent. Il faut retarder un tel événement autant qu'il est possible; mais il faut aussi savoir préparer les remplacements ». Il est amené par-là à rechercher si de nouvelles colonies n'en offriraient pas le moyen.

Le citoyen Talleyrand ajoute qu'un autre sentiment né de notre situation intérieure, l'a attaché à cette idée. «La révolution a suscité plus encore de mécontents que d'ennemis. Ce n'est pas assez d'avoir vaincu, il faut calmer, il faut attirer, il faut, après avoir irrité les passions, savoir les ramener dans son parti. Il est des hommes vieillis sous l'impression des malheurs, dont il faut en quelque sorte rajeunir l'ame; il en est qui voudraient ne plus aimer leur pays, à qui il faut ap-

prendre qu'heureusement cela est impossible. Un état libre, dit Montesquieu, est toujours agité. S'il est impossible de réprimer cette agitation, il faut faire qu'elle tourne non aux dépens, mais au profit de la félicité publique»; l'établissement de nouvelles colonies lui semble, sous ce point de vue, une idée trés-naturelle.

En rappelant les causes qui ont donné naissance aux anciennes colonies, il indique aussi l'origine des colonies modernes, et en général les causes des grands déplacements d'hommes dont l'histoire nous a transmis les époques et les circonstances.

Il observe qu'en général les anciens étaient mus par une considération politique dans la formation de leurs colonies; qu'ils s'étaient occupés sagement de placer hors de leur enceinte cette surabondance de citoyens, qui pouvait quelquefois devenir dangereuse.

« Ce n'était pas une punition qu'ils présentaient. Les gouverneurs modernes n'ont pas été déterminés par une telle considération. C'est leurs vices et non leur sagesse qui ont peuplé le nouveau monde. Si dans ces derniers temps, quelques tentatives ont été faites d'après des vues plus raisonnées, la plus inepte imprévoyance les a fait échouer. Il faut donc s'emparer de ce qu'il y a de plus pur dans les idées des anciens, et se défendre avec soin des erreurs et des préjugés de ceux qui les ont si mal imités.

» Et combien de français, dit-il, doivent naturellement embrasser cette idée! Combien en est-il chez qui, ne fût-ce que pour des instants, un ciel nouveau est devenu un besoin! et ceux qui, restés seuls, ont vu tomber sous le fer des assassins tout ce qui embellissait pour eux la terre natale, et ceux pour qui elle est de-

venue infécondé, et ceux qui n'y trouvent que des regrets, et ceux même qui n'y trouvent que des remords, et les hommes qui ne peuvent se résoudre à placer l'espérance là où ils éprouvèrent le malheur; et cette multitude de malades politiques, ces caractères inflexibles qu'aucun revers ne peut plier, ces imaginations ardentes qu'aucun raisonnement ne ramène, ces esprits fascinés qu'aucun évènement ne désenchante; et ceux qui se trouvent toujours trop resserrés dans leur propre pays, et les spéculateurs aventureux, et les hommes qui brûlent d'attacher leur nom à des découvertes, à des fondations de villes, à des civilisations; tel pour qui la France constituée est encore trop agitée, tel pour qui elle est trop calme; ceux enfin qui ne peuvent se faire à des égaux, et ceux qui ne peuvent se faire à aucune dépendance.

«La discordance des opinions ne doit pas paraître ici un obstacle dans de telles entreprises; le temps, l'espace, le travail, l'intérêt enfin exercent un grand empire, et la nécessité de s'entr'aider écarte bien vîte le désir de se nuire».

Le citoyen Talleyrand pense qu'on aura trop appris à ses dépens que le vice, l'ignorance, la misère, ne savent pas fonder, mais détruire; qu'il faut préparer de loin ces établissements par des précautions attentives, pour qu'ils ne dévorent pas les habitants destinés à les vivifier, comme il est arrivé au Mississipi en 1719, et à Cayenne en 1763; qu'on doit séparer avec soin les établissements réservés aux déportations, de ceux destinés à accroître la prospérité nationale: car l'impression d'une origine flétrie, a des effets que plusieurs générations peuvent à peine affaiblir; qu'il

est indispensable de les former dans des climats chauds, parce que ce sont les seuls qui donnent des nuances à ceux qui apportent de l'industrie dans des pays productifs de ce qui nous manque, et désireux de ce que nous avons ; parce que c'est le premier besoin des métropoles et des colonies. Quant aux lieux qui pourraient recevoir ces colonies nouvelles, il dit, qu'ici sur-tout annoncer avec trop de précision ce qui sera fait, est le vrai moyen de ne pas faire : toutefois il parle avec beaucoup d'éloge d'un très-bon ouvrage du citoyen Montlinot, qui pense que sur les côtes d'Afrique, et surtout dans les îles qui les avoisinent sous le tropique, on aurait à-la-fois titre, facilité et profit à s'établir.

Il pense que, quel que soit le système qu'on adoptera sur les noirs, il doit paraître raisonnable d'essayer dans leur propre pays la culture des denrées coloniales. Il observe que M. le duc de Choiseul, un des hommes du siècle qui a eu, dit-il, le plus d'avenir dans l'esprit, qui, dès 1767, avait prévu les malheurs de la Pologne et la révolution américaine, s'occupait dès-lors d'un établissement dans l'Egypte, afin de retourner là, et avec un immense avantage pour notre commerce, ces mêmes productions qui pouvaient un jour nous échapper ailleurs. Enfin, craignant de se trop confier aux autres indications qu'il aurait pu donner lui-même, il fait un appel à Bougainville, à Fleurieu, à ces hommes qui ont porté dans leurs voyages et leurs études cet amour éclairé et infatigable de leur pays, pour qu'ils disent, lorsqu'il en sera temps, quels sont les lieux, où un sol fécond, un climat plus facilement salubre, et des rapports marqués par la nature, nous

assurent le plus de véritables richesses pour le jour du moins où nous saurons n'y porter que des lumières et du travail.

« Tout nous presse donc, dit le citoyen Talleyrand en finissant, de s'occuper de nouvelles colonies. L'exemple des peuples les plus sages, qui en fait un des grands moyens de tranquillité, le besoin de préparer le remplacement de nos colonies actuelles, pour ne pas nous trouver en arrière des évènements; la convenance de placer la culture de nos denrées coloniales plus près de leurs vrais cultivateurs; la nécessité de former avec les colonies les rapports les plus naturels, bien plus faciles sans doute dans les établissements nouveaux que dans les anciens; l'avantage de ne point nous laisser prévenir par une nation rivale, pour qui chacun de nos oublis, chacun de nos retards en ce genre est une conquête; l'opinion des hommes éclairés qui ont porté leurs attentions et leurs recherches sur cet objet; enfin la douceur de pouvoir attacher à ces entreprises tant d'hommes agités qui ont besoin de projets, tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérance».

(2) Si l'importance et la multiplicité des objets que je dois présenter, me permettaient de remonter à des époques plus reculées, je développerais les intrigues obscures qui ont amené, dans l'origine de la révolution, les déclarations de guerre de la France contre l'Autriche, l'Angleterre, l'Espagne et toutes les grandes puissances, sans s'assurer de l'alliance des petites .... en sorte que la politique anglaise et autrichienne nous gouvernait évidemment, et dirigeait à-la-fois nos

crises intérieures et extérieures. — L'histoire prouvera ces vérités. Je dois ici me renfermer dans l'espace que je me suis engagé à parcourir, depuis la paix de Campo-Formio jusqu'à nos revers actuels.

(3) On doit se rappeler et citer avec éloge la courageuse énergie des citoyens composant l'assemblée primaire du canton d'Emile (Montmorency près Paris) qui refusèrent en l'an 6 la lecture d'une proclamation du directoire exécutif, relative aux élections, comme étant par cela seul illégal et inconstitutionnel.

(4) Impôts d'entretien des routes, du timbre, des portes et fenêtres, etc. Ce n'est pas la faute du directoire exécutif, s'il n'y a pas eu aussi l'impôt sur le tabac et sur le sel.

(5) *Schérer*, *Rapinat*, *Rivaud* et *Faypoult* étaient les agents et les protégés de *Rewbell* et de *Treilhard*; et *Bertholio*, l'agent et le secrétaire de ce dernier. *Trouvé*, l'assassin des vertueux *Romme*, *Soubrany*, était le mignon de *Laréveillère - Lépeaux*; *Barras*, au contraire, avait soutenu constamment et avec courage, l'ambassadeur *Fouché* à Milan, les généraux *Brune* et *Joubert*, et tous les patriotes: mais les efforts de Barras étaient impuissants et devaient céder à une coalition d'une majorité qui avait organisé le triumvirat et la dictature.

(6) Le plan de descente en Irlande fut remis à un agent anglais à Paris pour une somme de deux cents louis, par le commis de confiance qui avait été chargé de le copier secrétement: ce commis s'appelait *Blanc*, et travaillait à l'un des journaux qui ont cessé le 18 fructidor.

(7) Il faut que le directoire exécutif ne puisse nommer aucun agent extraordinaire et non prévu par les lois, sans une autorisation expresse du corps législatif ; si cette loi eût existé, on n'aurait pas eu le fléau des commissaires civils. Sans cette loi, l'autorité exécutive pourra toujours multiplier à l'infini les agents, c'est-à-dire les abus.

(8) A Crémone, c'est le commissaire du directoire exécutif cisalpin *réformé*, qui a donné les ordres au nom de la municipalité, pour faire préparer les barques sur lesquelles le Pô et l'Adda ont été passés par nos ennemis. Ce commissaire *directorial* a été nommé, par les autrichiens, président de l'autorité provisoire qu'ils ont formée. Combien de faits semblables à citer!

(9) A Milan, celui que le gouvernement a nommé intendant général des finances, en déclarant, par une proclamation, qu'il n'avait jamais démérité de la confiance de l'empereur, est le même qu'on avait désigné, lors de la réforme faite par Trouvé, premier ministre des finances de la république .... et il eut la pudeur de refuser.

A Modène, les autrichiens ont formé un gouvernement provisoire de 29 membres, dont 19 avaient été mis en place par le directoire cisalpin *réformé;* et plusieurs patriotes de Modène et de Reggio, qui avaient eu le courage de protester contre la réforme fatale, et qui étaient proscrits par Trouvé et Rivaud, ont été exportés par les austro-russes.

(10) Au lieu de renvoyer Joubert, qui était demandé par la voix publique, et qui, indépendamment des principes politiques et du patriotisme qui lui assuraient la confiance des italiens et du soldat, avait une parfaite

connaissance du pays et des localités, on a placé en Italie Moreau, qu'on devait plutôt envoyer au Rhin.

(11) Les généraux Duhesme et Broussier combattaient et repoussaient les rebelles de la Calabre et de la Pouille, quand ils furent arrêtés.

(12) Vous chercherez aussi pour quel motif le directoire demanda l'introduction des troupes espagnoles sur le territoire français.

(13) Rivaud, Schérer et ensuite Montrichard, qui refusaient de donner aux patriotes italiens les moyens de défendre leur patrie, les traitant comme les îlotes à Sparte et les esclaves à Rome, qui n'étaient pas admis à porter les armes.

(14) Français (de Nantes), dans un discours au corps législatif, a porté à plus de trente mille le nombre des républicains égorgés pendant la réaction. Combien en a-t-il péri aussi dans l'action et dans ces batailles sanglantes et multipliées, depuis neuf ans de guerre !

(15) Voyez la loi du 26 frimaire de l'an 1er (15 octobre 1792, *v. st.*) sur les règles à suivre par les généraux de la république, dans les pays où ils ont porté et porteront leurs armées. « *Art. II.* Ils annonceront aux peuples qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité...; Ils veilleront à la sûreté des personnes et des propriétés ».

Voyez aussi la loi du 15 septembre 1793 (*v. st.*) relative à la conduite à tenir par les généraux des armées de terre et de mer, à l'égard des pays et des individus subjugués par leurs armes.